



## **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de CHF 330'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale</b>	<b>:</b>	<b>20 septembre 2017</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	<b>:</b>	<b>29 septembre 2017</b>
<b>Délai d'opposition</b>	<b>:</b>	<b>13 novembre 2017</b>

---

Inscrit au projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) ainsi qu'au plan d'actions de la mobilité douce (PAMD 2015 - 2018), le projet de construction d'une passerelle au-dessus du Rhône doit permettre de relier les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aïre (Vernier).

A l'étude depuis 2011, ce projet est porté par les communes d'Onex et de Vernier. En date du 20 décembre 2016, les deux communes ont présenté une demande de soutien financier au Fonds Intercommunal pour un montant de CHF 1'650'000.--.

Le bassin de population et d'emplois situé à 2-3 km de la passerelle est important et représente un potentiel non négligeable pour sa fréquentation (60'000 habitants et 16'000 emplois). Au niveau régional, la population concernée est de l'ordre de 150'000 à 200'000 habitants regroupant la partie ouest de la Ville de Genève, les communes de Vernier, Onex, Lancy, Confignon, Bernex, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux.

L'ouvrage, destiné à la mobilité douce, permet à la fois d'offrir un nouvel itinéraire de randonnée pédestre, une alternative au pont Butin pour les cyclistes, de nouvelles possibilités de circuits de course, un accès au centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux ainsi que des activités de loisirs informelles.

Par ailleurs, l'intérêt de l'ouvrage au sein de l'agglomération consiste également dans l'anticipation de passage de conduites au-dessus du Rhône et le raccordement des canalisations eaux usées (EU) des futurs développements de Bernex Est et Nord ainsi que des Cherpines à la STEP d'Aïre. Précisons que les installations techniques de ces services sont prises en charge par SIG seul.

Le projet de passerelle n'est pas assimilable à une infrastructure routière, ni par sa situation (comprise entre un chemin forestier et une piste cyclable), ni par ses caractéristiques. Elle revêt clairement un intérêt régional vu que c'est une mesure inscrite au PA2 (mesure N° 34-11 / ARE N° 6621.2.089 "Création d'une passerelle MD entre le Lignon et le parc des Evaux").

Le financement de la passerelle mobilité douce proprement dite d'un coût de CHF 8'835'000.-- (hors installations techniques) doit être assuré par Vernier, Onex et SIG à parts égales.

La contribution du canton et du Fonds Intercommunal viennent en déduction de la part des deux communes.

L'entretien de la partie piétonne et pédestre de l'ouvrage sera assumé par les communes de Vernier et Onex.

Le Conseil du Fonds Intercommunal a décidé, lors de sa séance du 26 juin 2017, d'entrer favorablement en matière sur une subvention d'investissement d'un montant de CHF 330'000.--, sous réserve que ce montant n'excède pas 10 % de la part supportée par les communes.

**L'Assemblée générale de l'ACG, en date du 20 septembre 2017, a accepté, à la majorité des communes présentes, la participation du Fonds intercommunal à cet investissement à hauteur de CHF 330'000.--.**